

PLAN DE COURS

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22

OBJECTIFS

Cette formation s'adresse aux officiers municipaux ayant déjà une bonne connaissance du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22). Elle vise à améliorer les compétences générales des apprenants en matière d'installation septique, notamment en ce qui concerne la lecture de plans et la compréhension des études de caractérisation de site.

SUJETS ABORDÉS

- Les déclencheurs
- La demande de permis
- Règlement (Q-2, r. 22)
- L'étude de caractérisation du site et du terrain naturel
- L'essai de percolation
- L'essai de conductivité hydraulique
- Corrélation entre la texture et la perméabilité d'un sol
- L'étude de caractérisation du site et du terrain naturel
- Le plan de localisation à l'échelle
- Le plan montrant le niveau d'implantation
- Autres informations sur les plans et vues en coupe
- Résidence isolée ou camp de chasse ou de pêche
- Autres bâtiments et lieux
- Lecture de plans et exercices pratiques